

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MAI 2019

19-05-01 : PROJET DE QUARTIER D'HABITAT : VALIDATION DU COUT GLOBAL DE L'OPERATION, AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

La commission s'est réunie le 23 mai 2019 avec le bureau d'études Tendrevrert, ECR Environnement et de l'Agence des Territoires de la Vienne mais n'a pas abouti à un chiffre précis. Il est ressorti qu'il faudra prévoir une tranche ferme et des options dans le marché

19-05-02 : CESSION DE LA PARCELLE B 349 A EAUX-DE-VIENNE SIVEER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au transfert de la compétence « assainissement » à Eaux-de-Vienne-Siveer, il est nécessaire de céder au syndicat la parcelle B 349, d'une surface de 510 m² sur laquelle est implantée la station de filtres plantés de roseaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte la vente des parcelles cadastrées B 349 à 0,50 € / m² à Eaux de Vienne Siveer,**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.**

19-05-03 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE REALISATION OU DE CONTROLE DES DOSSIERS CNRACL

Dans le cadre de la convention de réalisation et de contrôle des dossiers CNRACL, signée entre le Centre de Gestion de la Vienne et la commune, Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°2 prolongeant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal valide l'avenant n°2 et autorise le maire à le signer.

19-05-04 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ACCA

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'ACCA.

Après examen du dossier, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 130 € à l'ACCA et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

19-05-05 : DEMANDE DE SUBVENTION DU RENOUVEAU USSELOIS

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association Renouveau Usselois.

Après examen du dossier, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 230 € à l'association Renouveau Usselois et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

19-05-06 : ENQUETE PUBLIQUE SUR L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE DE PRELEVEMENTS D'EAU : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est en cours : celle-ci concerne le prélèvement en rivière. La commune fait partie des deux bassins (bassin de la Vienne et bassin de la Manse). Aucune remarque n'est formulée.

QUESTIONS DIVERSES

Vu pour être affiché par Nous, Pascal ROCHER
A USSEAU, le 03/06/2019